# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Comme le prévoit la loi, des élections municipales auront lieu dans toutes les municipalités du Québec le 02 novembre 2025. Ainsi, il est de ma responsabilité, en ma qualité de greffière de la ville d'Acton Vale, d'assumer la présidence de cette élection générale.

Depuis le 1er juin 1997, l'utilisation de listes électorales ou référendaires municipales produites à partir de la LISTE ÉLECTORALE PERMANENTE est une obligation légale pour les municipalités. La liste électorale permanente est confectionnée à partir des données du recensement provincial mises à jour par le Directeur général des élections du Québec à l'aide des banques de données de la Société de l'assurance automobile du Québec et de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Ces données seront complétées par l'ajout des propriétaires uniques d'un immeuble ou des occupants uniques d'un établissement d'entreprise non domiciliés sur le territoire de la ville d'Acton Vale qui auront présenté une demande d'inscription **ou** par l'ajout des copropriétaires indivis d'un immeuble ou des cooccupants d'un établissement d'entreprise non domiciliés sur le territoire de la ville d'Acton Vale qui auront présenté une procuration à la présidente d'élection, tel que le requiert la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités.

Nous vous recommandons de lire attentivement le résumé des principales informations que nous avons recueillies pour vous et qui sont susceptibles d'intéresser l'électeur ou le candidat éventuel. Bien sûr, ce guide ne saurait remplacer une lecture attentive de la loi.

J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection: Madame Jessica Bédard.

Nous sommes disponibles pour répondre à toutes vos interrogations, au bureau de la présidente d'élection (450) 546-2703, poste 102 ou au bureau de la secrétaire d'élection (450) 546-2703, poste 101.

La présidente d'élection

Claudine Babineau, OMA

#### **DATES IMPORTANTES**

Au plus tard le

19 septembre 2025 Avis public de l'élection

19 septembre 2025 Premier jour pour produire une déclaration de

candidature

Au plus tard le

3 octobre 2025 Dépôt de la liste électorale

Dernier jour pour produire une déclaration de **3 octobre 2025** 

candidature.

Heure de fermeture du bureau de la présidente

d'élection: 16 h 30

14 et 16 Commission de révision de la liste électorale octobre 2025

(Demandes d'inscription, de radiation ou de

correction)

26 octobre 2025 Vote par anticipation

**Complexe Multisports Desjardins** de 12 h 00 à 20 h 00

> 1600, 3<sup>e</sup> Avenue Acton Vale

28 octobre 2025 Vote itinérant

> Dates et heures à être déterminées avec les responsables des établissements reconnus par le ministère de la Santé et des Services

sociaux.

2 novembre 2025 Jour de scrutin

de 10 h 00 à 20 h 00 **Complexe Multisports Desjardins** 

> 1600, 3<sup>e</sup> Avenue **Acton Vale**

Le bureau de la présidente d'élection est situé à l'Hôtel de Ville, au 1025 rue Boulay, Acton Vale. Il est ouvert de 8 h à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8h à 12h les vendredis.

Le 3 octobre 2025, il sera ouvert sans interruption de 8 h 30 à 16 h 30.

### **QUI PEUT VOTER?**

Seul un électeur, qui au moment de voter, <u>est inscrit</u> sur la liste électorale de la ville d'Acton Vale.

## **QUEL EST VOTRE DISTRICT ÉLECTORAL?**

La ville d'Acton Vale a, conformément à la loi, procédé à la délimitation des districts électoraux pour l'élection générale du 2 novembre prochain et il s'avère que la délimitation de ces districts demeure la même que lors de l'élection générale de 2021. La liste électorale ne sera pas affichée. Vous recevrez avant le 25 octobre 2025, par la poste, une carte de rappel vous indiquant le district dans lequel vous êtes inscrit.

## QUI PEUT ÊTRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE?

Toute personne qui est un électeur a le droit d'être inscrite sur la liste électorale.

Un électeur est une personne physique qui, à la date de référence, le 2 novembre 2025, remplit les conditions suivantes:

- 1. Être majeur;
- 2. Être de citoyenneté canadienne;
- 3. Ne pas avoir perdu ses droits électoraux
- 4. Être domicilié sur le territoire de la municipalité et résider depuis au moins six (6) mois au Québec;
- 5. Être, depuis au moins quarante-cinq (45) jours, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

# INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Si, le 2 novembre 2025, vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise depuis au moins 45 jours et que vous n'êtes pas domicilié dans la ville, la loi vous oblige maintenant à faire une demande écrite auprès de la présidente d'élection afin qu'elle ajoute votre nom sur la liste électorale. La date limite pour transmettre votre demande écrite, avant le dépôt de la liste électorale, est le 28 septembre 2025.

Dans le cas des copropriétaires indivis d'un immeuble ou des cooccupants d'un établissement d'entreprise, ils doivent désigner parmi eux une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale. Ils doivent, à cet effet, transmettre une procuration à la présidente d'élection. La date limite pour transmettre une procuration, avant le dépôt de la liste électorale, est le 28 septembre 2025.

Une personne morale, une corporation, une société ou une association ne peut être inscrite sur la liste électorale et par conséquent n'a pas le droit de voter.

### CONFECTION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La liste électorale sera déposée par la présidente d'élection, au plus tard le 3 octobre 2025. Un avis d'inscription ou d'absence d'inscription vous sera transmis par la poste entre le 4 octobre 2025 et le 14 octobre 2025.

## RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

### LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE N'AURA LIEU QUE SI LA TENUE D'UN SCRUTIN LA REND OBLIGATOIRE.

#### Quiconque constate:

- Qu'il n'est pas inscrit sur la liste électorale alors qu'il devrait l'être;
- Qu'il est inscrit alors qu'il ne devrait pas l'être;
- Qu'il est inscrit sur la liste électorale à l'égard d'un domicile, d'un immeuble ou d'un établissement d'entreprise alors qu'il devrait l'être à l'égard d'un autre;

peut se présenter devant la commission de révision compétente pour faire une demande d'inscription ou de radiation, ou les deux (2) à la fois, selon le cas.

Un électeur peut également se présenter devant la commission pour faire une demande de correction de toute erreur dans l'inscription de son nom, de son adresse ou de sa date de naissance.

Une demande de révision peut être faite par l'électeur, un parent, le conjoint de l'électeur (y compris le conjoint de fait) ou une personne qui cohabite avec lui.

Par ailleurs, une règle particulière s'applique dans le cas d'une demande de radiation : un électeur inscrit sur la liste électorale peut demander la radiation d'une personne inscrite dans la même section de vote que lui.

Dans le cas d'une **demande d'inscription d'une personne domiciliée**, la commission doit exiger qu'elle :

- indique l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée;
- présente deux documents dont l'un doit mentionner :
  - ▶ le nom et la date de naissance de la personne dont l'inscription est demandée (ex. : passeport canadien, certificat de naissance, carte d'assurance maladie...);
  - ▶ le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée (ex. : permis de conduire, factures d'électricité, de téléphone, carte d'étudiant....)

# OÙ ET QUAND FAIRE UNE DEMANDE DE RÉVISION

Le bureau de révision sera ouvert pour recevoir toute demande d'inscription, de correction ou de radiation à l'endroit suivant et aux heures suivantes :

# Aréna au 1505, 3<sup>e</sup> Avenue, salle #3, Acton Vale (entrée face au Carrefour des Générations)

Mardi, 14 octobre 2025 de 17 h 00 à 20 h 00 Jeudi, 16 octobre 2025 de 10 h 00 à 13 h 00 de 14 h 30 à 17 h 30

Pour pouvoir exercer votre droit de vote lors du scrutin, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre nom est inscrit sur la liste électorale.

# QUI PEUT SE PRÉSENTER AU POSTE DE MAIRE OU DE CONSEILLER?

Est éligible à un poste de membre du conseil de la ville, toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la ville d'Acton Vale et y est domiciliée ou réside de façon continue ou non depuis au 2 novembre 2025. La loi prévoit certains motifs d'inéligibilité. La présidente d'élection peut vous informer sur ces motifs d'inéligibilité.

# COMMENT PEUT-ON SE PRÉSENTER À UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL?

Toute personne éligible peut poser sa candidature à un poste de maire ou de conseiller en produisant une déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection dès le 19 septembre 2025 et au plus tard le 3 octobre 2025 à 16 h 30. L'annonce de la fin de période des mises en candidature sera faite le dernier jour peu après 16 h 30 dans la salle du conseil.

Les formulaires de déclaration de candidature sont disponibles au bureau de la présidente d'élection.

### FINANCEMENT POLITIQUE MUNICIPAL

La ville d'Acton Vale compte 5 000 habitants et plus et est, par conséquent, assujettie au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités portant sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales.

Si vous prévoyez faire une campagne électorale et engager un minimum de dépenses, vous devrez préalablement obtenir une autorisation. Les formules d'autorisation sont disponibles au bureau de la présidente d'élection.

### POUR VOTER, VOUS DEVEZ VOUS IDENTIFIER

Pour pouvoir voter, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire ou le passeport canadien.

Si vous n'avez pas en votre possession l'un de ces documents, vous serez dirigé à la table de vérification de l'identité des électeurs et devrez déclarer sous serment que vous êtes bien l'électeur inscrit sur la liste électorale ET DE PLUS, VOUS DEVREZ :

- ▶ soit être accompagné d'une personne qui pourra s'identifier en présentant l'un des documents mentionnés ci-dessus et attester, sous serment, votre identité;
- ▶ soit présenter deux documents mentionnant votre nom et prouvant ensemble votre adresse et votre date de naissance;
- ▶ soit présenter deux documents mentionnant votre nom et dont l'un comporte votre photo.

### QUATRE HEURES POUR ALLER VOTER, C'EST VOTRE DROIT

Le jour des élections, votre employeur doit vous accorder, si votre nom figure sur la liste électorale, au moins quatre heures consécutives pendant l'ouverture des bureaux de vote pour aller voter. Cela n'inclut pas le temps normalement accordé pour les repas.

#### **COMMENT VOTER**

Le vote se fera de façon traditionnelle, c'est-à-dire un bulletin de vote papier sur lequel vous devrez apposer une marque dans le cercle près du nom du candidat pour lequel vous voulez voter. Vous devez utiliser le crayon remis par le scrutateur.

VOTRE VOTE EST SECRET.

C'EST VOTRE PRIVILÈGE.

PERSONNE NE PEUT VOUS CONTRAINDRE

À DÉCLARER POUR QUI VOUS AVEZ VOTÉ.

### **QUI PEUT VOTER PAR ANTICIPATION**

Toute personne inscrite sur la liste électorale.

Le vote par anticipation sera tenu le dimanche 26 octobre 2025, de 12 h 00 à 20 h 00. Les bureaux de vote par anticipation seront situés au :

Complexe Multisports Desjardins 1600, 3<sup>e</sup> Avenue Acton Vale

### **VOTE ITINÉRANT**

Les électeurs domiciliés ou hébergés dans un centre hospitalier, un centre d'hébergement et de soins de longue durée ou un centre de réadaptation au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux peuvent voter dans leur chambre. Vous pouvez vous procurer le formulaire à remplir auprès de votre institution.

## JOUR, LIEU ET HEURES DU SCRUTIN

Le scrutin de l'élection générale sera tenu le dimanche 2 novembre 2025. Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h 00 à 20 h 00.

Vous pourrez exercer votre droit de vote au :

Complexe Multisports Desjardins 1600, 3<sup>e</sup> Avenue Acton Vale

# ANNONCE DES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Les résultats du scrutin seront annoncés par la présidente d'élection le 2 novembre 2025 au :

Complexe Multisports Desjardins 1600, 3<sup>e</sup> Avenue Acton Vale